

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

du lundi 22 janvier 2024 à 18 heures

Séance ouverte à 18 h 00.

Etaient présents :

Monsieur Denis HONORE, Maire, Président de séance

Etaient présents : Mesdames Patricia ANAHORY SILVA, Sylviane DESGRAND, Marion FRAISSE, Sandra FRISON, et
et Messieurs Maximilien CAVATA, Vincent CHENEVIER, Stéphane DESGLENE et Dominique DILIGENT.

Etait absent excusé : Madame Gladys BONNET TREMOUIHAC donne procuration à Sylviane DESGRAND, Jessica MEYRAND-ROUILLER donne procuration à Patricia ANAHORY SILVA, Blandine MONTERIMARD donne procuration à Maximilien CAVATA Messieurs Florian ARNAUD, David BONNET donne procuration à Dominique DILIGENT et Clément PELISSIER.

Madame Marion FRAISSE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande à rajouter à l'ordre du jour une délibération : exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Affaire n° 1 : Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2024

Cette délibération permet d'engager les dépenses nouvelles d'investissement et d'assurer ainsi la continuité des services (avant le vote du budget primitif).

Voté à l'unanimité.

Arrivé de M. Vincent CHENEVIER à 18 h 07

Affaire n° 2 : Approbation du Plan Communal de Sauvegarde

La commune de Villevocance s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

Voté à l'unanimité.

Affaire n° 3 : Amortissement des dépenses aux comptes 204 et suivants payées en 2023

Le Maire rappelle la nécessité d'amortir les dépenses effectuées aux comptes 204 et suivants payés en 2023.

Voté à l'unanimité

Affaire n° 4 : Neutralisation des amortissements de l'année 2024

Le Conseil Municipal après délibération, procède à la neutralisation en totalité, des subventions d'équipement versées à l'article 681 (fonds de concours et attribution de compensation d'investissement).

Voté à l'unanimité

Affaire n° 5 : Exonération en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée

Le Conseil Municipal décide d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties, les logements neufs satisfaisant aux critères de performance énergétique et environnementale conditionnant le bénéfice de l'exonération prévue au i bis de l'article 1384 du code général des impôts, fixe le taux d'exonération à 50 % pour une durée de cinq ans.

Pour : 12 Abstention : 1

La séance est levée à 18 h 18.